



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

## ***Avis public***

### **ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 2017-05 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée :

**QUE** le Conseil municipal a adopté à sa séance ordinaire du 10 juillet 2023, le projet du 2023-06 amendant le règlement no 2017-05 relatif aux permis et certificats ;

**QUE** l'objet dudit règlement vise abroger l'article 5.1 sur la tarification des permis et certificats afin de l'inclure dans le règlement de tarification des biens et services municipaux ;

**QUE** ce règlement doit faire l'objet d'une assemblée publique de consultation avant son adoption en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**QUE** ce projet de règlement ne contient pas de disposition propre à un règlement susceptible d'approbation référendaire ;

**QUE** ce projet de règlement est disponible sur le site internet de la Municipalité ou au bureau municipal sur demande durant les heures régulières d'ouverture.

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville, ce 11<sup>e</sup> jour du mois de juillet 2023.

Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**

**CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC**

**Objet :**

**ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-06 AMENDANT LE RÈGLEMENT NO 2017-05 RELATIF AUX PERMIS ET CERTIFICATS**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 30 et 16 h 40, le 11 juillet 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 11 juillet 2023.

*Geneviève Bureau*  
Geneviève Bureau  
Greffière-trésorière adjointe